

ANNEXE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE BUDGET 2023

SOMMAIRE

I.	ELEMENTS DE CONTEXTE	4
A.	L'IMPACT DE L'INFLATION SUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4
B.	LES CONTRAINTES NOUVELLES SUR L'INVESTISSEMENT	6
C.	DE FORTES INCERTITUDES	8
II.	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES COMMUNALES POUR 2023.....	9
A.	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11
B.	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17
C.	LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2022	20
D.	LES EQUILIBRES BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2022.....	22
E.	LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS	24
III.	LE VOLET RESSOURCES HUMAINES	27
A.	LA STRUCTURE DES EFFECTIFS	27
B.	LES DEPENSES DE PERSONNEL	29
C.	LA DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL DANS LA COMMUNE	29

La Loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a ~~imposé la tenue d'un Débat~~ d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi NOTRe¹ de 2015 et son décret d'application² ont complété les dispositions relatives à la forme du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) support au débat. Pour les communes, ces dispositions sont codifiées aux articles L. 2312-1 et D. 2312-3 du CGCT.

En application de ces textes, le présent rapport, après avoir présenté le contexte d'élaboration du projet de budget 2023, présente les éléments spécifiques à notre commune, autour d'un volet financier et d'un volet ressources humaines.

¹ LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

² décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Le budget 2023 se prépare dans un contexte de forte inflation, à deux chiffres, sur la plupart des postes de dépenses composant le budget communal. Cette situation est inédite, tant par son ampleur que par sa soudaineté. Les modalités de gestion rigoureuse du budget communal mises en place depuis le début du mandat doivent être revues au regard de l'intensité de cette crise. Au surplus, au-delà de l'inflation, il est très probable que les niveaux de prix restent très hauts.

A. L'IMPACT DE L'INFLATION SUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'année 2022 est marquée par une reprise de l'inflation. Celle-ci a touché de nombreux postes de dépense (produits alimentaires, produits d'entretien, habillement, matériaux). Jusqu'alors, ces hausses ont pu être partiellement compensées par des ajustements de commande. L'impact sur l'année 2022, du fait de ces actions de régulation, devrait donc être limité.

La situation économique se dégrade fortement depuis le mois d'août 2022 notamment sur les prix de l'énergie et de l'alimentation présageant un impact beaucoup plus fort sur le budget communal pour l'année 2023. En effet, les postes fourniture d'énergie et restauration scolaire représentent près de 30% des dépenses du chapitre 011 (charges à caractère général) :

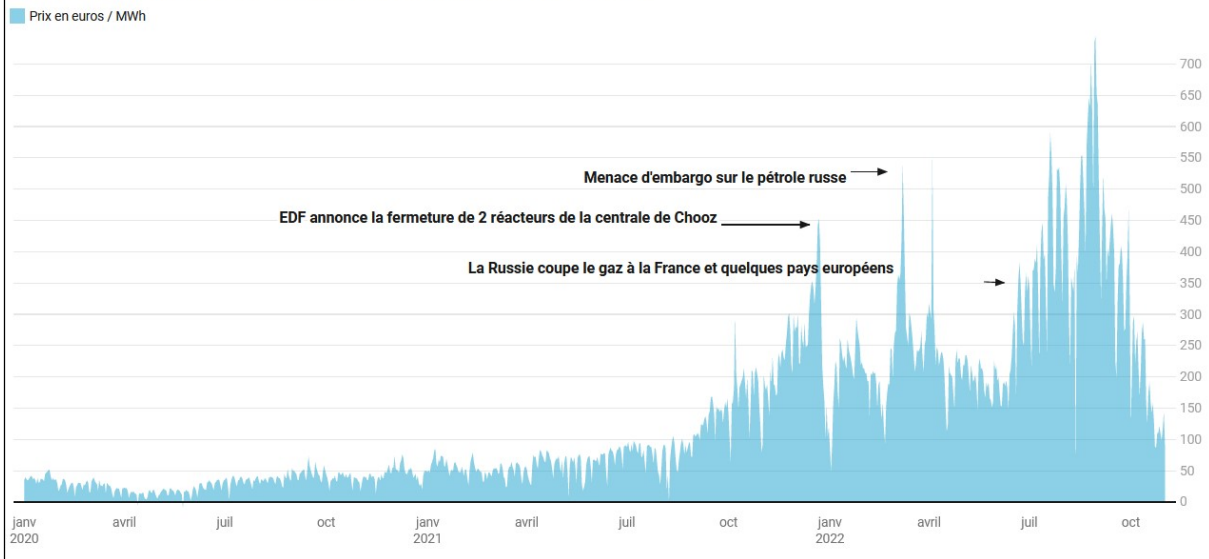
- fourniture d'électricité : 1 240 000 € au budget 2022
- fourniture de gaz : 610 000 € au budget 2022
- fourniture des repas : pour l'année 2022 un budget de 767 000 € dédié à l'achat de denrées alimentaires sur le 1^{er} semestre et l'achat de repas sur le 2nd semestre.

En plus de leur volume important, ces dépenses sont nettement plus contraintes, les ajustements de consommation étant plus difficiles à mettre en œuvre à court terme. Or, les prix de marché dans ces secteurs connaissent depuis plusieurs mois des évolutions importantes et imprévisibles. Au-delà de l'augmentation, le niveau de prix sera durablement haut.

1. La fourniture d'électricité

Les prix de l'électricité après un pic à plus de 700 €/MWh sont redescendus récemment dans la zone des 100 €/MWh. Ils restent néanmoins très fortement volatiles et dépendants du prix du pétrole.

Les contrats d'approvisionnement sur cette énergie sont renouvelés au 1^{er} janvier à travers le groupement de commande du SIGERLY. Les négociations, dans le cadre du groupement de commande, ont permis d'obtenir de bons résultats. Nous anticipons de ce fait une hausse modérée du budget de l'ordre de 8 % soit + 100 000 €

Prix de l'électricité sur le marché de gros (Epex Spot France)**2. La fourniture de gaz**

Les prix du gaz ont connu également de fortes hausses comme l'illustre le graphique ci-après. La commune bénéficie depuis plusieurs années d'un prix 17 € HT le MWh pour le centre nautique et de 38 € HT le MWh pour les autres bâtiments, prix conformes aux prix de marché au moment de la souscription du contrat de fourniture.

Les contrats sont à renouveler pour juillet 2023. Dans l'attente des résultats de l'appel d'offres, sur cette énergie nous anticipons une hausse de 80 % du budget 2023 soit + 500 000 €.

Prix du gaz naturel sur le marché de gros PEG à M+1

Moyenne mensuelle des prix PEG en € / MWh observée sur le marché pour des contrats à M+1.



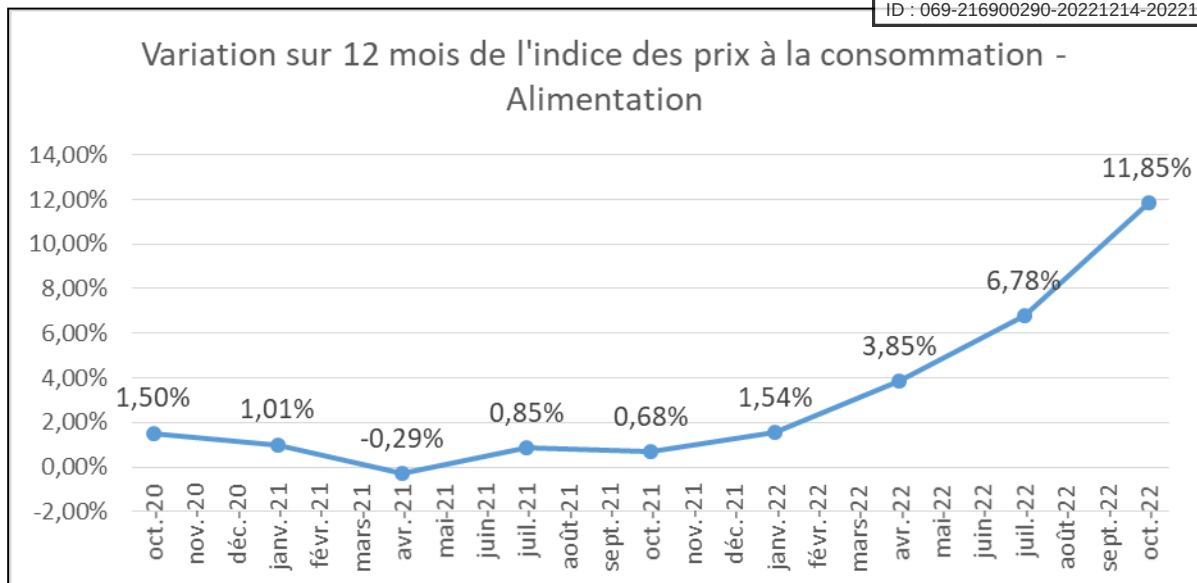
PEG : Point d'échange Gaz

Graphique: Selectra • Source: EEX • Créé avec [Datavrapper](#)

3. Les fournitures alimentaires

Les prix alimentaires connaissent une très forte inflation depuis les derniers mois comme l'illustre le graphique ci-après.

Aussi, nous anticipons un budget de 1 050 000 € pour l'achat des repas sur l'année 2023, là où nous anticipons un budget 2023 de 950 000 € en septembre 2022.

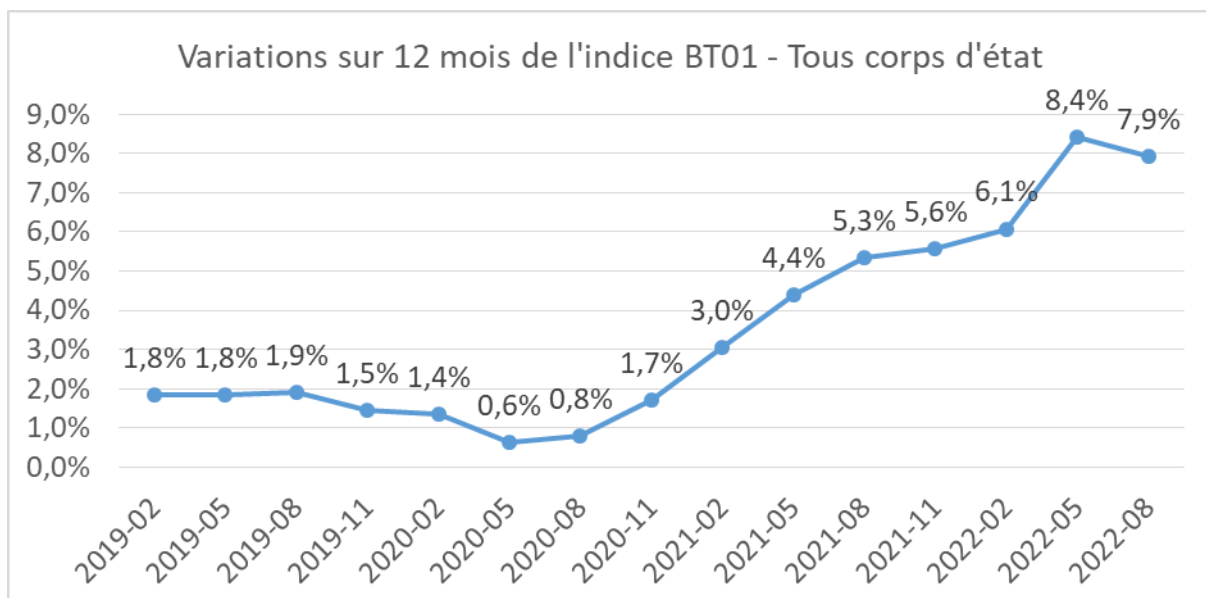


B. LES CONTRAINTES NOUVELLES SUR L'INVESTISSEMENT

La hausse des dépenses de fonctionnement entraîne une baisse de la capacité d'autofinancement de la commune, de facto, les besoins de financement de la section d'investissement devraient également augmenter en raison de l'inflation.

1. Inflation des dépenses d'investissement

Les différents indices du coût de la construction connaissent depuis plusieurs mois une inflation très importante, renchérissant d'autant le coût des projets communaux. Cette situation constitue un changement majeur comme le montre le graphique ci-après basé sur l'indice général tous corps d'état :

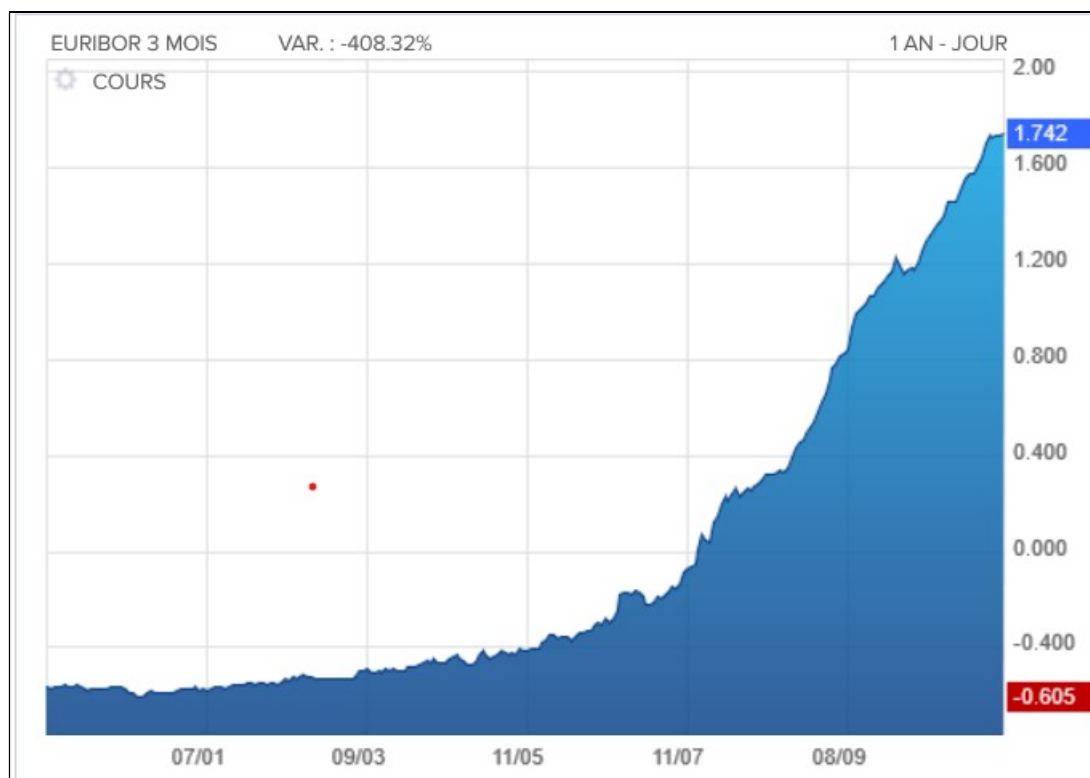


Ces progressions vont impacter le coût des travaux courants comme les projets gérés en autorisation de programme pour lesquels les plans de financement ont été établis avec des hypothèses d'inflation prudentielles et conformes à la conjoncture connue alors soit autour de 2,5 %.

2. Hausse des taux d'intérêts

En conséquence de l'inflation, le coût du crédit s'est nettement renchéri sur les derniers mois et devrait continuer à augmenter significativement.

Ainsi, après plusieurs années à taux négatif, le taux de l'euribor 3 mois (indice couramment utilisé pour les cotations de nouveaux emprunts) a brusquement progressé à l'été 2022, contrecarrant toutes les anticipations et renchérissant le coût des futurs emprunts.



De même, le taux du livret A, sur lequel est indexé 4.6 M€ d'encours de dette au 1^{er} janvier 2023, a connu une forte progression :

Taux du livret A - date d'application	Livret A
1er août 2011	2,25%
1er février 2013	1,75%
1er août 2013	1,25%
1er août 2014	1,00%
1er août 2015	0,75%
1er février 2020	0,50%
1er février 2022	1%
du 1er août 2022 au 1er janvier 2023	2%

Compte tenu des modalités de calcul du taux du livret A, celui-ci devrait encore progresser au 1^{er} janvier 2023.

C. DE FORTES INCERTITUDES

La préparation du budget 2023 se fait dans un contexte inflationniste inédit et dans un contexte politique et géopolitique incertain. Enfin, les travaux parlementaires sur le projet de loi de finances 2023 laissent planer de nombreuses incertitudes sur les recettes des collectivités locales et d'éventuelles contractions des aides de l'Etat. Dit autrement, d'autres ajustements seront à prévoir, à n'en pas douter.

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES COMMUNALES POUR 2023

Ce projet de budget 2023, outre l'entretien du patrimoine existant, poursuit les orientations du budget 2022 autour des thèmes phares du mandat. Il est important de préciser qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux d'impôt communaux. Ce budget s'accompagne, face au contexte inflationniste, d'une démarche de contrôle des dépenses de fonctionnement au profit du maintien des investissements qui préparent l'avenir.

- Contribution à l'objectif de mettre l'éducation et la jeunesse au cœur de la politique municipale :

Les principaux engagements financés sur le BP 2023 sont les suivants :

- fin des travaux de la tranche 3 de la rénovation de la MJC Louis Aragon,
- fin des travaux d'aménagement en vue de l'emménagement du secteur jeune du Centre Social Gérard Philipe à l'espace Jacques Duret,
- fin des travaux d'aménagement de la crèche de la ZAC de la Clairière en vue de l'ouverture,
- fin des études de maîtrise d'œuvre et début du chantier du groupe scolaire des Genêts,
- fin des études de maîtrise d'œuvre et début du chantier du groupe scolaire Jean Moulin,
- travaux d'agrandissement du groupe scolaire Pierre Cot,
- poursuite du programme de réhabilitation des cours d'école « rafraîchies » avec une nouvelle cour traitée.

En complément de ces investissements la Ville pérennisera les initiatives mises en place en 2022 en faveur de la jeunesse :

- une prime aux bacheliers et apprentis pour soutenir et reconnaître les jeunes s'investissant dans leurs études,
- poursuite du dispositif de bons associatifs pour faciliter l'adhésion à une association et renforcer la dynamique associative locale et pérenniser celle-ci,
- montée en puissance du dispositif Cité Educative pour intensifier l'aide aux enfants et aux jeunes des quartiers prioritaires.

- Contribution à l'objectif d'amélioration de la sécurité publique :

Dans le domaine de la sécurité publique, après les importants investissements réalisés en 2021 et 2022 dans le domaine de la vidéoprotection pour renforcer le réseau, le niveau d'investissement va retrouver un volume nécessaire pour assurer la continuité du développement.

Les investissements de 2023 sont orientés comme suit :

- les compléments au réseau de vidéoprotection déployé en 2021 et 2022,
- sur le matériel de la police pour assurer le bon équipement des agents et la mise en place d'une brigade cynophile et d'une brigade motorisée,
- sur le début du chantier d'aménagement des locaux de l'ex CPAM en poste de police.

Le renforcement de l'effectif de la police municipale se poursuivra.

- **Contribution aux objectifs d'action sur la santé publique et l'environnement :**

Après une année consacrée à traiter les conséquences de l'incendie des locaux de la rue Pergaud (désamiantage, expertise, assurance) le chantier de reconstruction du bâtiment débute et avec lui l'aménagement des locaux à destination d'un centre de santé.

Sur le front de la lutte contre les moustiques tigres, après une seconde campagne d'aide des Brondillants à l'acquisition de matériels de lutte contre le moustique, le dispositif évoluera pour se concentrer sur les copropriétés.

De plus, après l'aménagement d'un premier ilot de fraîcheur en 2022, un nouvel aménagement sera réalisé en 2023 avec l'aide d'un bureau d'étude spécialisé.

Le projet 10 000 arbres est poursuivi d'une manière transversale avec l'ensemble de nos partenaires.

Un budget dédié à la rénovation du patrimoine est identifié.

Poursuite du renouvellement de la flotte auto de la Ville pour la rendre compatible avec les contraintes fortes de la Zone à Faible Emission.

- **Contribution aux objectifs en matière de renouvellement urbain :**

La signature de la convention ANRU pour le quartier de Parilly, une ambition historique, nécessite de préparer le financement par la collectivité de la fraction d'investissement à sa charge, soit 30 M€ TTC.

Une petite somme sera affectée dès cette année aux études nécessaires pour réussir cette ambition et la Ville devra budgéter dès 2023 sa participation au déficit de la ZAC.

A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1. Les dotations

➤ La DGF

Pour l'année 2023 la méthode de calcul de la DGF reste identique aux années précédentes.

- **La dotation forfaitaire** est calculée selon les mêmes modalités que depuis 2018, année de fin de la contribution au redressement des finances publiques :

$$\begin{aligned}
 &\text{Dotation forfaitaire N} \\
 &= \\
 &\text{Dotation forfaitaire N-1} \\
 &- \\
 &\text{Ecrêtement en fonction de l'écart du potentiel financier communal/potentiel financier national} \\
 &+ / - \\
 &\text{Variation de la population}
 \end{aligned}$$

Toutefois, contrairement aux années précédentes, le projet de loi de finance pour 2023 prévoit une hausse de l'enveloppe nationale dédiée à la dotation forfaitaire. Ainsi, pour cette année, les variations de la population et les hausses des enveloppes dédiées à la DSU et à la DSR, ne seraient pas financées par l'écrêtement des dotations des communes mais par le budget de l'Etat.

Ainsi, à la date de rédaction de ce rapport, si les éléments officiels de calcul ne sont pas encore connus, il est possible, **sans certitude**, d'évaluer la dotation forfaitaire de la manière suivante :

	Dotation notifiée 2020	Dotation notifiée 2021	Dotation notifiée 2022	Prévision 2023
Population INSEE	42 020	42 645	42 665	42 951
Population DGF	42 308	42 931	42 951	43 237
Dotation forfaitaire N-1	2 964 013 €	2 858 715 €	2 764 519 €	2 559 916 €
Ecrêtement	-157 028 €	-164 203 €	NC	
Variation population	51 730 €	70 007 €	NC	32 149 €
Dotation forfaitaire N	2 858 715 €	2 764 519 €	2 559 916 €	2 592 065 €
Variation / N-1	-105 298 €	-94 196 €	-204 603 €	32 149 €
	-3,55 %	-3,30 %	-7,40 %	1,26 %

- **La Dotation de Solidarité Urbaine** reste calculée selon les mêmes modalités depuis 2018, à savoir :

$$\text{DSU 2023} = \text{DSU 2022} + \text{Progression de la DSU selon le rang de classement et la progression de l'enveloppe nationale.}$$

L'enveloppe nationale va progresser cette année de 90 M€ (progression identique chaque année depuis 2019). Ne pouvant simuler notre rang de classement (rang 398 en 2021 – données 2022 non encore connues), une progression par habitant égale à celle de 2022 est anticipée.

	Dotation notifiée 2020	Dotation notifiée 2021	Dotation notifiée 2022	Prévision 2023
DSU	1 899 586 €	1 995 117 €	2 073 004 €	2 147 283 €
Variation / N-1	110 368 €	95 531 €	77 887 €	74 279 €
	6,17 %	5,03 %	3,90 %	3,58 %

➤ Les reversements de fiscalité par la Métropole

Les reversements de fiscalité de la part de la Métropole sont composés de deux postes différents :

- **L'attribution de compensation :**

Celle-ci compense les produits fiscaux transférés à la Métropole lors du passage à la taxe professionnelle unique, diminuée des charges transférées depuis cette date.

Depuis 2019, le montant de l'attribution de compensation perçue par la commune est stable à 7 997 433 €, aucun transfert de charges n'étant intervenu depuis cette date.

- **La Dotation de Solidarité Communautaire :**

Le processus de refonte du calcul de la DSC entamé par la Métropole en 2021 s'est conclu par la mise en place d'une nouvelle méthode de calcul accompagnée d'une garantie de montant jusqu'en 2025.

Aussi, jusqu'en 2025, le montant de la DSC de la commune sera de 919 143 €.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	PREVISION 2023
DSC	919 143 €	919 143 €	919 143 €	919 143 €
Attribution de compensation	7 997 433 €	7 997 433 €	7 997 433 €	7 997 433 €
Total des reversements	8 916 576 €	8 916 576 €	8 916 576 €	8 916 576 €

➤ Les autres dotations

	Réalisation 2020	Budget 2021	Budget 2022	Prévision 2023
Subventions et dotations Etat	449 059 €	506 502 €	548 932 €	283 900 €
Subventions Métropole	92 047 €	103 010 €	62 500 €	62 500 €
Subventions Région		24 326 €	0 €	
Autres dotations (essentiellement CAF)	466 162 €	749 925 €	113 909 €	113 909 €

Total	1 007 268 €	1 383 763 €	725 341 €	460 309 €
Variation / N-1	-547 221 €	376 495 €	-658 422 €	-265 032 €
	-35 %	37 %	-48 %	-37 %

2. La fiscalité

➤ La fiscalité directe

Comme tous les ans, au moment de rédaction de ce rapport, les données fiscales définitives de l'année ne sont pas encore connues. Aussi, les projections pour l'année 2023 prennent comme point de départ les bases provisoires de 2022 notifiées par l'Etat au printemps 2022.

Au titre de la revalorisation des bases de taxe foncière et d'habitation, les hypothèses sont optimistes pour l'année 2023. En effet, les valeurs locatives des locaux d'habitation, qui représentent plus de 70 % de la base de taxe foncière, devraient, du fait de l'inflation, être revalorisées par l'Etat de 7 %.

Les hypothèses suivantes sont pour l'heure retenues :

- Pour la taxe d'habitation :

	Bases définitives 2020	Base définitive 2021	Base provisoire 2022	Base simulée 2023	Commentaire
Base de TH	58 322 411 €	1 738 375 €	1 797 480 €	1 923 304 €	Revalorisation selon l'inflation attendue.
Progression totale / N-1	2,23 %	-97,02 %	3,4 %	7,00 %	
Taux appliqué	21,34 %	21,34 %	21,34 %	21,34 %	
Produit	12 446 003 €	370 969 €	383 582 €	410 433 €	

- Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties:

	Bases définitives 2020	Base provisoire 2021	Base provisoire 2022	Base simulée 2023	Commentaire
Base de TFB	59 309 092 €	58 903 665 €	61 368 000 €	64 911 522 €	Hypothèses différenciées selon le type de locaux. • Locaux professionnels : base anticipée stable. • Locaux d'habitation : revalorisation selon l'inflation attendue et progression physique de la base.
Progression totale / N-1	1,44 %	-0,68 %	4,18 %	5,77 %	
Taux appliqué	20,17 %	31,20 %	31,20 %	31,20 %	
Produit brut	11 962 644	18 377 943	19 146 816	20 252 395	
Lissage des VL professionnelles	11 156 €	54 965 €	41 314 €	31 054 €	
Produit du coefficient correcteur		7 068 790 €	7 341 020 €	7 766 521 €	
Produit corrigé de TFB	11 973 800 €	25 501 698 €³	26 529 150 €	28 049 970 €	

³ Progression exceptionnelle : le produit du coefficient correcteur intègre les compensations pour exonérations de TH décidées par l'Etat. Préalablement cette recette n'était pas comptabilisée comme un produit fiscal.

- Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties:

	Bases définitives 2020	Base provisoire 2021	Base provisoire 2022	Base simulée 2023	Commentaire
Base de TFNB	106 550 €	145 527 €	153 600 €	153 600 €	Base anticipée stable
Progression totale / N-1	-1,53 %	36,58 %	5,55 %	0,00 %	
Taux appliqué	32,21 %	32,21 %	32,21 %	32,21 %	
Produit	34 320 €	46 874 €	49 475 €	49 475 €	

Ainsi, l'ensemble du produit fiscal devrait progresser de l'ordre de 5,7 %, soit environ 1 550 000 € :

	Bases définitives 2020	Bases définitives 2021	Bases provisoire 2022	Base simulée 2023
Produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires	12 446 003 €	370 834 €	383 447 €	410 298 €
Produit corrigé de taxe sur le foncier bâti	11 973 800 €	25 501 698 €	26 529 150 €	28 049 970 €
Produit de taxe sur le foncier non bâti	34 320 €	46 874 €	49 475 €	49 475 €
Produit total de la fiscalité directe	24 454 123 €	25 919 406 €	26 962 072 €	28 509 743 €
Variation	1,8 %	6 %	4,0 %	5,7 %

➤ Les autres recettes fiscales

Les autres recettes fiscales de la commune sont composées des droits de place et de voirie, de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de la taxe sur la publicité extérieure et des droits de mutation. Depuis 2021 (changement législatif de 2019), le prélèvement sur les paris hippiques complète cette liste.

En raison de la situation économique, nous anticipons une réduction des droits de mutation pour l'année 2023.

	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Budget 2022	Prévision 2023
Droits de place	99 336 €	182 836 €	168 000 €	168 000 €
Taxe sur les emplacements publicitaires	106 529 €	203 946,27 €	175 000 €	200 000 €
Droits de voirie	44 262 €	116 540,15 €	70 000 €	80 000 €
Taxe sur l'électricité	576 684 €	582 028 €	570 000 €	585 000 €
Droits de mutation	1 898 043 €	1 934 972 €	1 800 000 €	1 500 000 €
Prélèvement sur les paris hippiques	0 €	126 839 €	62 000 €	80 000 €
Total	2 724 854 €	2 826 674 €	2 845 000 €	2 613 000 €
Variation / N-1		101 820 €	18 326 €	-232 000 €
		3,74 %	0,65 %	-8,15 %

➤ Les compensations fiscales versées par l'Etat

La revalorisation des bases fiscales devrait entraîner une revalorisation automatique des compensations au titre de la taxe foncière à hauteur de 7 %.

	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Budget 2022	Prévision 2023
Fonds national de garantie individuel des ressources	2 011 €	2 009 €	2 009 €	2 009 €
Compensation au titre de la TF	132 641 €	476 347 €	556 511 €	595 467 €
Compensation au titre de la TH	1 295 983 €	0 €	0 €	0 €
Compensation pertes sur taxes additionnelle aux droits de mutation	1 291 €	1 350 €	1 500 €	1 500 €
Total	1 431 926 €	479 706 €	560 020 €	598 976 €
Variation		-952 220 €	80 314 €	38 956 €
		-66,50 %	16,74 %	6,96 %

3. Les produits liés aux activités communales

Les activités communales permettent de générer divers produits : redevances pour services rendus, remboursements de frais, revenus des immeubles, produits exceptionnels et atténuations de charges. Ces postes sont par nature sensibles à la crise sanitaire.

➤ Les produits des services

Pour l'année 2023 quelques ajustements sont prévus sur les redevances pour services rendus :

	CA 2020	CA 2021	Budget 2022	Prévision 2023
Concession dans les cimetières (produit net)	42 838 €	54 872 €	39 000 €	45 000 €
Redevance d'occupation du domaine public communal	947 €	2 283 €	2 280 €	13 320 €
Redevances et droits des services à caractère culturel	9 136 €	7 909 €	10 000 €	8 000 €
Redevances à caractère sportif	372 384 €	391 959 €	541 900 €	606 260 €
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	803 815 €	1 086 870 €	1 145 000 €	1 080 000 €
Autres prestations de services	40 778 €	34 631 €	32 600 €	33 000 €
Autres marchandises	5 276 €	4 891 €	5 000 €	5 220 €
Total	1 275 175 €	1 583 415 €	1 775 780 €	1 790 800 €
Variation	-611 542 €	308 241 €	192 365 €	15 020 €
	-32 %	24 %	12 %	1 %

➤ Les revenus des immeubles

La prévision pour 2023 est anticipée en hausse par rapport à celles de 2023 :

	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Budget 2022	Prévision 2023
Revenus des immeubles	229 784 €	241 659 €	257 655 €	302 860 €

➤ Autres recettes liées à l'activité communale

Pour l'année 2022, ces produits sont estimés de la manière suivante :

	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Budget 2022	Prévision 2023
Remboursement de frais	539 435 €	362 242 €	476 695 €	436 003 €
Produits exceptionnels (sauf produits de cession)	250 277 €	464 893 €	26 723 €	21 000 €
Atténuations de charges	129 245 €	151 085 €	253 173 €	150 000 €
Total	918 957 €	978 219 €	756 591 €	607 003 €

4. Synthèse des hypothèses pour les produits réels de fonctionnement

Au final, l'ensemble des recettes de fonctionnement sont anticipées en progression de 2,4 % entre le budget 2022 et le budget 2023, soit + 1,15 M€.

Catégorie		Budget 2022	Prévision 2023	Variation
Dotations	DGF	4,63	4,74	2,3 %
	Reversements par la métropole	8,92	8,92	0,0 %
	Autres dotations	0,73	0,46	-36,5 %
Fiscalité	fiscalité directe	26,92	28,51	5,9 %
	Autres recettes fiscales	2,85	2,61	-8,2 %
	Compensation fiscales	0,56	0,60	7,3 %
Produits des activités communales	Redevances pour services rendus	1,78	1,79	0,8 %
	Remboursement de frais	0,48	0,44	-8,5 %
	Revenus des immeubles	0,26	0,30	17,5 %
	Produits exceptionnels	0,03	0,02	-21,4 %
	Atténuations de charges	0,25	0,15	-40,8 %
Total		47,39	48,54	2,4 %

B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dans un contexte de forte inflation, malgré les mesures de maîtrise mises en place, les dépenses de fonctionnement devraient progresser sensiblement pour l'année 2023.

1. Les charges de personnel

Pour l'année 2023, la prévision se situe à 25,1 M€ et devrait permettre de financer, outre les hausses liées au déroulé de la carrière des agents en place (avancement d'échelons, de grades et de cadre d'emploi, Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat), la fin du financement de la hausse du point et le et la fin du processus de revalorisation du régime indemnitaire dans le cadre du passage au RIFSEEP.

	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Prévision 2023
Chapitre 012	23 007 500 €	23 577 500 €	24 647 844 €	25 100 000 €
Variation / N-1	-31 000 €	570 000 €	1 070 344 €	452 156 €
	-0,13 %	2,48 %	4,54 %	1,83 %

2. Les charges de gestion courante (chapitre 011)

Pour l'année 2022 les charges de gestion courantes devraient se monter à 9,9 M€, soit une progression de l'ordre de 800 000 €.

Cette progression s'explique notamment par :

- la fin de la transition de la fermeture de la cuisine centrale avec une intégration prudentielle d'une très forte inflation sur les produits alimentaires, soit 250 000 €,
- une forte inflation sur la fourniture d'énergie avec une hausse du budget de 30 %,
- l'anticipation d'une inflation forte sur l'ensemble des produits de consommation.

Afin de limiter la progression des charges de gestion courante, l'ensemble des services municipaux travaille à la maîtrise des autres consommations.

		Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Prévision 2023
Chapitre 011		8 123 855 €	8 575 066 €	9 105 352 €	9 900 000 €
variation / N-1	En €	-141 585 €	451 211 €	530 286 €	794 648 €
	En %	-1,71 %	5,55 %	6,18 %	8,73 %

3. Les autres charges de gestion courante

Pour l'année 2023 les autres charges de gestion courante devraient se monter à 8,6 M€ soit une baisse de l'ordre de - 115 000 € par rapport au budget 2022.

Cette baisse s'explique notamment par :

- la baisse de la subvention au CCAS en conséquence de la fermeture de la crèche familiale pour - 100 000 € ;

- la baisse de l'enveloppe globale de subvention aux associations pour ~~250 000 €~~ ;
- les subventions d'exploitation aux gestionnaires du cinéma (+ 136 000 €) et au gestionnaire de la crèche de la Clairière (+ 60 000 €).

		Budget 2019	Budget 2021	Budget 2022	Prévision 2023
Chapitre 65		9 463 540 €	9 844 704 €	8 716 830 €	8 600 000 €
variation / N-1	En €	44 295 €	165 954 €	-1 127 874 €	-116 830 €
	En %	0,47 %	1,71 %	-11,46 %	-1,34 %

4. Les frais financiers

Les intérêts des emprunts devraient connaître une forte majoration cette année, en raison de la hausse des taux et notamment du livret A. En conséquence, la prévision budgétaire doit être fortement augmentée.

		CA 2020	CA 2021	Budget 2022	Prévision 2023
Intérêts de la dette		199 611 €	177 250 €	202 000 €	400 000 €
variation / N-1	En €		-22 362 €	24 750 €	198 000 €
	En %		-11,20 %	13,96 %	98,02 %

5. Le FPIC, les charges exceptionnelles et les dotations aux provisions

➤ Le FPIC

Pour 2023, comme depuis plusieurs années, le projet de loi de finance maintient le système du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) en l'état (ni hausse de l'enveloppe nationale du FPIC, ni modification des règles de calcul).

La cotisation dépendant de calculs nationaux basés sur les périmètres intercommunaux, sa simulation est quasi impossible. Aussi, après la hausse intervenue en 2022, la prévision 2023 est revue à la hausse.

FPIC		Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévision 2023
Réalisation		459 538 €	471 196 €	521 601 €	521 601 €
variation / N-1	En €		11 658 €	50 405 €	0 €
	En %		2,54 %	10,70 %	0,00 %

➤ Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont anticipées en baisse de -150 000 € pour l'année 2023 avec l'ajustement des budgets pour accompagner la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Prévision 2022
Charges Exceptionnelles	40 980 €	179 880 €	220 900 €	75 000 €

➤ Synthèse

Ainsi pour l'ensemble de ce poste, les prévisions sont les suivantes :

		Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Prévision 2023
	FPIC	500 000 €	475 000 €	521 601 €	521 601 €
	Charges Exceptionnelles	40 980 €	179 880 €	220 900 €	75 000 €
	Dotations aux provisions	50 000 €	0 €	10 000 €	10 000 €
	Ensemble	590 980 €	654 880 €	752 501 €	606 601 €
variation / N-1	En €	-28 811 €	63 900 €	97 621 €	-145 900 €
	En %	-4,65 %	10,81 %	14,91 %	-19,39 %

6. Synthèse des hypothèses pour les dépenses réelles de fonctionnement

Au final, l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement sont anticipées en hausse de 2,7 % par rapport au budget 2022, soit + 1.15 M€.

Catégories	Budget 2022 en M€	Prévision 2023 en M€
Charges de personnel	24,65	25,10
Charges à caractère général	9,11	9,90
Autres charges de gestion courante	8,72	8,60
FPIC et charges exceptionnelles	0,75	0,61
Charges financières	0,21	0,40
Total des dépenses réelles	43,43	44,61

C. LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2022

1. Les dépenses d'investissement

➤ Les prévisions de dépenses d'équipement

Pour l'année 2023 des crédits nouveaux sont envisagés :

- gros entretien et renouvellement : 3 M €
- opérations individualisées : 10 M€

Secteur d'activité	Opérations individualisées en M€
Enfance et scolaire	4 M€
Culturel et socio-culturel	3,1 M€
Sécurité	1,1 M€
Sports	0,5 M€
Espaces publics et vie des quartiers	0,5 M€
Administration générale et supports	0,4 M€
Social et santé	0,3 M€
NPRU Parilly	0,1 M€
Total général	10 M€

A ces crédits nouveaux viendront s'ajouter les dépenses restant à réaliser en fin d'année 2022.

➤ Le remboursement de la dette

Le remboursement du capital de la dette devrait représenter 1,6 M€ en 2023, soit un montant identique à 2022.

2. Les recettes d'investissement

Pour l'année 2023, les recettes réelles d'investissement envisagées au BP devraient être de l'ordre de 5,7 M€ :

- le FCTVA pour un montant estimé de 1 000 000 €,
- la taxe d'aménagement estimée à 50 000 €,
- les subventions d'investissement pour un montant estimé à 1 400 000 €,
- la recette de cession du terrain rue Albert Camus : 3 230 500 €.

3. Le besoin de financement des investissements

Le besoin de financement de la section d'investissement devrait donc se monter à 8,9 M€ correspondant à l'écart entre 14,6 M€ de dépenses d'investissement et 5,7 M€ de recettes d'investissement.

En Millions €	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Prévision 2023
Dépenses réelles d'investissement (compris remboursement de la dette)	10,0	9,4	13,4	14,6
Recettes réelles (hors emprunt)	1,7	1,2	1,6	5,7
Besoin de financement des investissements	8,3	8,2	11,8	8,9

D. LES EQUILIBRES BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2022

1. Les épargnes brutes et nettes

Les épargnes brutes et nettes sont anticipées stables de budget à budget :

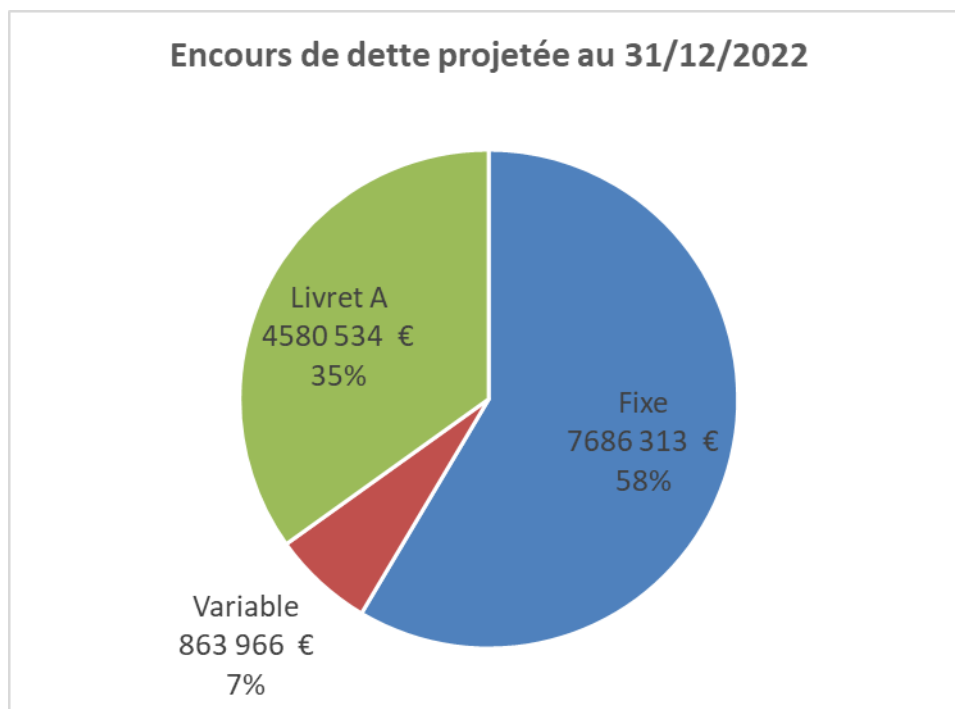
En Millions €	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023
Recettes réelles de fonctionnement	45,58	46,92	47,39	48,54
Dépenses réelles de fonctionnement	41,68	42,85	43,43	44,61
Epargne brute prévisionnelle	3,90	4,07	3,95	3,93
Remboursement en capital	1,4	1,6	1,6	1,6
Epargne nette prévisionnelle	2,50	2,47	2,35	2,33

2. La dette

Au 31 décembre 2022, le stock de la dette devrait se monter à 13 130 813,37 €, soit un montant en baisse par rapport au 31 décembre 2021 (14 651 076,64 €).

Cette dette est en adéquation avec les capacités financières de la commune puisque le ratio de désendettement (capital de la dette/épargne brute) se monte à 2,5 années au CA 2021, soit bien en deçà des ratios prudentiels et des maxima imposés par l'Etat.

Intégralement classée en catégorie 1A, soit le risque de dette le plus faible selon la grille d'analyse « Gissler », cette dette sera, au 31 décembre 2022, constituée à 93 % de dettes à taux fixe ou indexées sur le livret A :



Pour l'année 2023, les inscriptions nouvelles, avant reprise des résultats de l'année 2022, impliquent l'inscription d'un besoin d'emprunt de 5 M€ :

En Millions €	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Prévision 2023
Dépenses réelles d'investissement (compris remboursement de la dette)	10,0	9,4	13,4	14,60
Recettes réelles (hors emprunt)	1,7	1,2	1,6	5,7
Besoin de financement des investissements	8,3	8,2	11,8	8,9
Epargne brute	3,9	4,1	4,0	3,9
Besoin de financement annuel	4,4	4,1	7,8	5

Cette prévision permet d'envisager une hausse de la dette au terme de l'année 2023 :

Dette prévisionnelle au 31/12/2022 (1)	13,1 M€
Remboursements 2023 (2)	1,6 M€
Tirages maximum 2023 (3)	5 M€
Emprunt 2022 restant à réaliser en 2023 (4)	3 M€
Dette maximum envisagée au 31/12/2023 (= 1-2+3+4)	19,5 M€

Cette progression de la dette est meilleure que dans les projections grâce au produit de cession de terrains.

Dans l'hypothèse d'une réalisation intégrale des emprunts, la dette restera supportable pour la commune avec un ratio de capacité de désendettement de 5 ans (dette maximum/prévision d'épargne brute) bien inférieur au maximum recommandé de 12 années.

La situation bancaire étant instable au moment où se rédige ce rapport, la stratégie d'emprunt (taux fixe, variable, durée) ne peut être précisément définie. Toutefois, les orientations suivantes prévaudront :

- compte tenu de la nature des investissements à financer, le recours à des durées longues en adéquation avec les durées d'amortissement technique sera privilégié,
- recherche d'emprunts verts au titre de notre engagement à construire ou rénover des bâtiments HQE,
- si des préfinancements de subventions doivent être assurés, des durées courtes seront privilégiées,
- l'arbitrage entre les taux fixes et variables dépendra des conditions financières proposées par les établissements bancaires.

E. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

L'avancement des études permet d'actualiser la liste des engagements pluriannuels de la commune :

1. Actualisation des engagements présentés au DOB 2022

Lors du DOB 2022, les projets suivants ont été présentés pour un montant total 26 805 750 €⁴. Dans l'attente de la mise à jours des autorisations de programme (actualisation des CP au regard des réalisations 2022 + intégration des effets de l'inflation) lors du vote du BP 2023, ces opérations peuvent être actualisées de la manière suivante :

PROJETS ACTUALISES	AUTORISATION DE PROGRAMME	Réalisé		BUDGET					TOTAL 20-26
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
L'agenda d'accessibilité programmé (montants estimatifs)	non	80 284 €	77 628 €	494 440 €	260 000 €	160 000 €	30 000 €		1 102 352 €
Participation au PNRU de Terraillon	non	383 956 €	384 456 €	251 000 €	155 024 €	155 024 €	155 024 €	156 584 €	1 641 068 €
Construction de la crèche de la ZAC de La Clairière	oui	6 075 €	233 707 €	670 000 €	962 490 €	127 728 €			2 000 000 €
Extension du groupe scolaire Jean Moulin	oui		0 €	300 000 €	500 000 €	3 000 000 €	2 400 000 €		6 200 000 €
Extension du groupe scolaire Pierre Cot	oui		95 996 €	550 000 €	700 000 €	1 000 000 €	454 004 €		2 800 000 €
Espace Jacques DURET - Relocalisation du secteur Jeune de Terraillon	oui		15 872 €	300 000 €	800 000 €	34 128 €			1 150 000 €
Rénovation de la MJC – Tranche 3	oui		32 006 €	800 000 €	1 700 000 €	67 994 €			2 600 000 €
Construction du groupe scolaire des Genêts	oui		19 489 €	400 000 €	1 210 000 €	3 000 000 €	4 620 511 €		9 250 000 €
Total		470 315 €	859 155 €	3 765 440 €	6 287 514 €	7 544 874 €	7 659 539 €	156 584 €	26 743 421 €

⁴ 26 105 750 € augmentés de 700 000 € suite à la mise à jour de l'opération d'extension de l'école Pierre Cot.

2. Engagements nouveaux

Plusieurs projets ont atteint courant 2022 un niveau de maturité permettant de les traduire en engagements financiers pluriannuels :

PROJETS NOUVEAUX	AUTORISATION DE PROGRAMME	REALISE	BUDGET					
		2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL 20-26
Construction de la crèche Elise Desroche	à créer			100 000 €	1 000 000 €	500 000 €		1 600 000 €
Travaux d'aménagement des locaux rue Louis Pergaud	à créer		48 300 €	300 000 €	570 000 €			918 300 €
Pôle d'équipements publics de Parilly	non			100 000 €	200 000 €	300 000 €	3 000 000 €	3 600 000 €
Total		0 €	48 300 €	500 000 €	1 770 000 €	800 000 €	3 000 000 €	6 118 300 €

Pour plusieurs projets, il sera proposé la création d'autorisations de programme lors du vote du BP 2023 afin d'en faciliter la gestion.

Concernant le pôle d'équipements publics de Parilly, la réalisation de ce projet dépasse la fin du mandat municipal 2020-2026. Les engagements pris vis-à-vis de l'ANRU évaluent ce projet à 25 M€ HT, soit 30 M€ TTC.

Sur le mandat 2020–2026, l'ensemble des engagements pris représentent, dans l'attente de la réévaluation des autorisations de programmes existantes, un total de 32,8M€.

3. Les orientations pluriannuelles envisagées

Sur le mandat 2020/2026 la municipalité envisage d'engager entre 50 et 55 M€ d'investissements en faveur des brondillants. Ce niveau, représente un investissement annuel moyen d'investissement entre 8.3 M€ et 9.1 M€/an, bien supérieur à l'investissement moyen des années précédentes.

L'objectif est de financer ces investissements en mobilisant principalement l'épargne et les subventions d'équipement :

- ainsi l'épargne nette annuelle devrait financer entre 40 et 50 % de ces investissements, soit entre 20 et 25 M€ sur 6 ans,
- les recettes dédiées à l'investissement (dotations, subventions et produits de cessions) devraient représenter 20 % du financement soit 10 M€ sur 6 ans,
- les nouveaux emprunts quant à eux devraient venir compléter les financements à hauteur de 30 à 40 %, soit entre 15 et 20 M€ mobilisés sur 6 ans.

III. LE VOLET RESSOURCES HUMAINES

A. LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

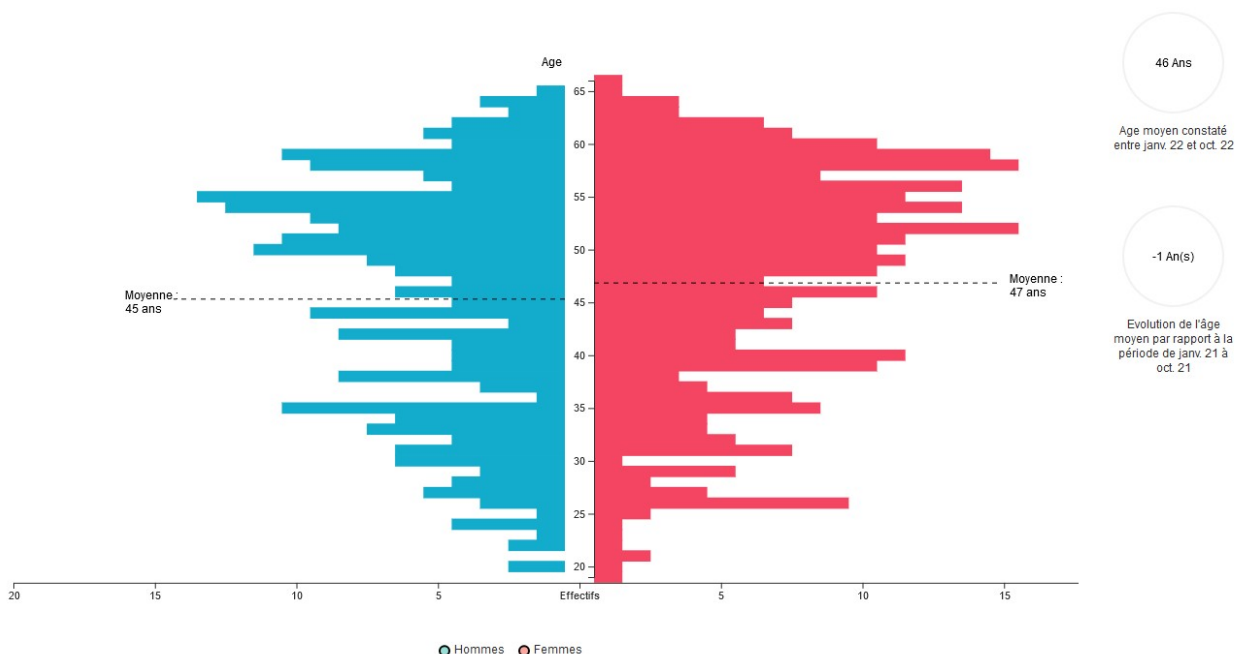
1. Les effectifs globaux

Les effectifs sur les emplois permanents de la commune se montaient à 513 agents au 31 octobre 2022.

Profil	Effectifs au 31/12/2021	Effectifs au 31/10/2022
Titulaire	418	403
Contractuel indiciaire mensualisé	80	93
Apprenti	12	12
Contrats d'insertion	9	5
TOTAUX	519	513

2. La pyramide des âges

La pyramide des âges de la commune est assez proche de celle de la Fonction Publique Territoriale au niveau national.



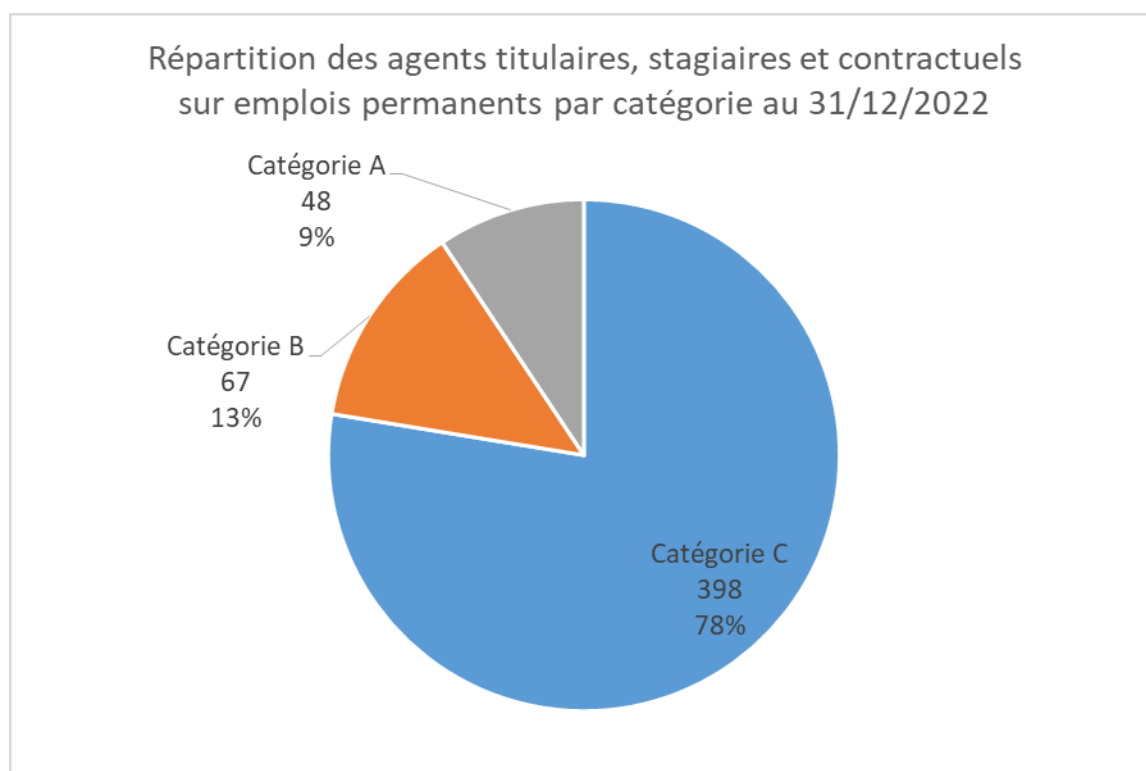
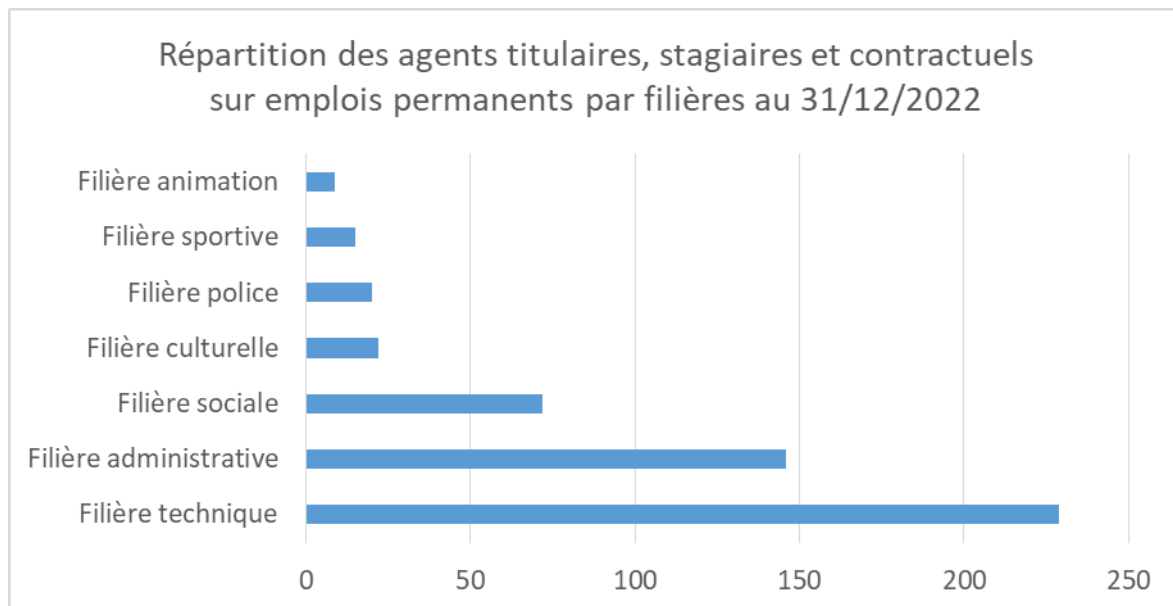
3. Les effectifs par filière et catégorie

La structure par filière et par catégorie est là encore assez proche des tendances nationales :

- les agents techniques et administratifs représentent la très large majorité des effectifs,

- gérant des services publics de proximité, les agents de catégorie C sont très largement majoritaires.

Entre 2 exercices, les répartitions entre filières et catégories restent stables.



B. LES DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant de réalisation pour l'année 2022 est anticipé à 24,5 M€ décomposé comme suit :

En K €	CA 2021	Réalisé prévisionnel 2022	Variation 22/21
DEPENSES DE PERSONNEL	23 521	24 488	4,1 %
Salaires bruts hors prime	13 584	13 966	2,8 %
Primes et régime indemnitaire	2 927	3 203	9,4 %
Heures supplémentaires	162	222	37,2 %
Charges patronales	6 474	6 630	2,4 %
Assurance	188	185	-1,8 %
Autres personnels	47	56	20,5 %
Médecine préventive	62	56	20,5 %
Participation transport	28	36	25,3 %
Autres charges	50	101	101,8 %

Le montant de réalisation pour l'année 2023 est anticipé à 25,1 M€ décomposé comme suit :

En K €	Réalisé prévisionnel 2022	Projection 2023	Variation 23/22
DEPENSES DE PERSONNEL	24 488	25 100	2,57 %
Salaires bruts hors prime	13 966	14 377	2,95 %
Primes et régime indemnitaire	3 203	3 293	2,81 %
Heures supplémentaires	222	200	-9,84 %
Charges patronales	6 630	6 826	2,95 %
Assurance	185	195	5,63 %
Autres personnels	56	56	-0,49 %
Médecine préventive	56	63	-14,13 %
Participation transport	36	40	12,50 %
Autres charges	101	50	-50,40 %

C. LA DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL DANS LA COMMUNE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'ensemble des agents sont à 1 607 heures conformément à la réglementation.

Deux groupes d'agent disposent d'une annualisation du temps de travail en raison de l'activité saisonnière de leurs services : les agents des écoles et les agents des espaces verts.

Pour les autres services, 4 cycles horaires sont possibles :

- le cycle horaire 35h ne génère pas de RTT

- le cycle horaire 36h génère 6 RTT (pour un temps plein)
- le cycle horaire 36h30 génère 9 RTT (pour un temps plein)
- le cycle horaire 37h génère 12 RTT (pour un temps plein)

nombre d'agent par cycle horaire

